

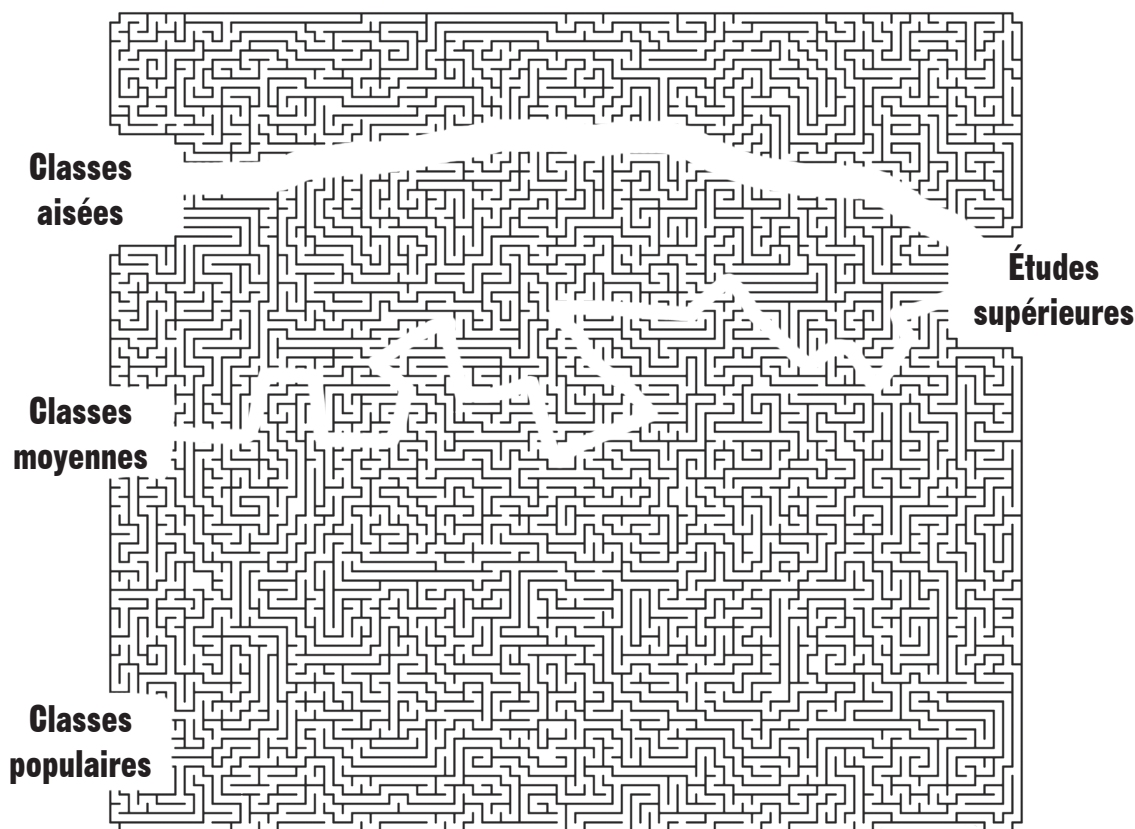
L'école n'est pas une entreprise, l'éducation n'est pas une marchandise.

sudéducation



Le journal des syndicats et de la fédération **sud**éducation
numéro 75 - janvier / février 2018
www.sudeducation.org

Bienvenue dans **PARCOURSUP**



**À chacun son milieu social,
à chacun sa réussite !**

Union
syndicale
Solidaires

Leurs lois Travail, nos luttes / désobéissance(s)

Les Utopiques, numéro 6, cahier de réflexion de l'Union syndicale Solidaires, comporte un dossier sur « nos luttes contre les lois travail ».



Composé en plein tumulte social contre les ordonnances Macron, acte 2 de la loi Travail, ce numéro revient sur le printemps 2016 et interroge ce mouvement social, en replaçant les luttes contre les lois Travail sous l'angle international. Il propose un regard sur l'appel « On bloque tout ! », sur Le Havre, ville rebelle et « capitale de la grève », ainsi que sur les Nuits debout d'Avignon, Nîmes et Saint-Denis. Outre-

Quiévrain, c'est un syndicaliste de la Fédération Générale des Travailleurs Belges qui nous parle de la lutte contre la loi Peeters, « l'autre loi Travail » belge.

Pour faire suite au dossier du numéro précédent des *Utopiques*, on trouvera des retours sur les Comités d'action lycéens des années 1970 ; sur la Coordination nationale des instituteurs et institutrices et la grève contre le statut de maître directeur-trice en 1987 ; sur les luttes pour l'objection de conscience et l'insoumission au service militaire. Deux articles, plus contemporains, reviennent sur les désobéissances aux multinationales et aux banques et sur les « délinquant-es solidaires », ces hommes et ces femmes qui entrent dans l'illégalité pour accueillir les réfugié-es.

Pour rappel, on peut toujours compléter sa collection avec les anciens numéros... et surtout s'abonner (ou se réabonner !) en se rendant sur la boutique en ligne du site des *Utopiques* :

<http://www.lesutopiques.org/boutique>

Pédagogies alternatives, pour qui ? Pour quoi faire ?

Succès de librairie, films, création d'écoles hors contrat, projets d'établissements « différents » dans le public... Les pédagogies alternatives connaissent, depuis quelques années, un regain d'intérêt certain mais, souvent, peu discriminé.

Montessori, Steiner, Freinet, Summerhill et Colibri autant de noms éveillant l'espoir ou la défiance. Enfants épanoui-es ou futur-es inadapté-es ? Liberté ou laisser-faire stérile ? Éducation pour tout-es ou petit paradis pour privilégié-es ? Questions légitimes mais, oubliant largement que ces diverses pédagogies, n'ont souvent que leur opposition au modèle dominant en commun. Loin d'être seulement techniques, ces divergences ren-

voient à un problème fondamentalement politique : pour quel rôle, dans quelle société, élevons-nous nos enfants ?

Praticien-nes, parents, élèves d'hier ou d'aujourd'hui, simples passionné-es, c'est à participer à la repolitisation du débat sur les enseignements alternatifs que ce nouveau numéro de *N'Autre école* vous invite.

Il est possible de commander le 7^{ème} numéro de la revue *N'Autre école* - *Questions de classe(s)* sur le site :

<http://www.questionsdeclasses.org/?Pedagogies-alternatives-pour-qui-pour-quoi-faire-Nouveau-N-Autre-ecole>

éducation Sud

Fédération des syndicats

Sud éducation :

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

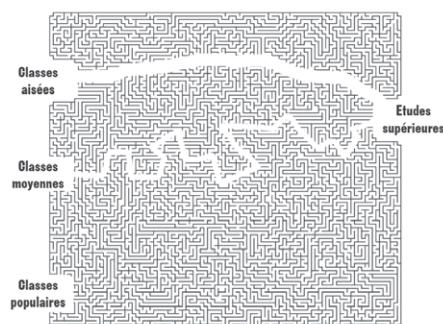
Téléphone : 01 58 39 30 12

e-mail : fede@sudeducation.org

Union
syndicale
Solidaires

Joignez / rejoignez-nous

Bienvenue dans PARCOURSUP



À chacun son milieu social,
à chacun sa réussite !

Prenez contact avec
votre syndicat local
ou avec la fédération
sur notre site :

www.sudeducation.org

Encart jeté en aléatoire
pour certains destinataires
Journal trimestriel réalisé par
la fédération des syndicats

Sud éducation

Numéro de CPPAP

0418 S 06443

délivré le 04/12/08

jusqu'au 30/04/18

Prix > 1,5 €

Abonnement > 10 €

Directeur de la publication :

A. Champeau

Imprimerie :

Rotographie, Montreuil

Dépôt légal en cours

Sud éducation adresse à toutes et tous ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

Que l'année 2018 soit celle d'une mobilisation large et unitaire dans la rue, les entreprises et les administrations, avec les salarié-es, précaires, chômeur-euses, étudiant-es, retraité-es !

Le programme gouvernemental « Action Publique 2022 » vise une réduction drastique des dépenses. Dans l'Éducation nationale, il se traduit par une baisse des postes offerts aux concours du second degré alors que les effectifs ne cessent d'augmenter.

À la rentrée 2018, personnels et élèves affronteront une situation difficile. Pour réaliser la promesse du candidat Macron de doubler les CP et CE1 en éducation prioritaire, le ministère demande au second degré de rendre des postes et ampute les services académiques. Le premier degré devra réduire le nombre de remplaçant-es et amplifier le recrutement de personnels précaires. La refonte du baccalauréat et celle de l'enseignement professionnel entraîneront probablement une perte d'heures d'enseignement. Cette répartition des moyens (Comité technique ministériel du 20 décembre 2017) montre que pour ce gouvernement l'éducation est, comme les autres services publics, d'abord un coût qui doit s'adapter aux dogmes libéraux.

Cette réforme vers un baccalauréat modulaire, dont est exclu l'enseignement professionnel, s'inscrit dans la droite ligne du projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants supprimant la liberté de choix à l'entrée de l'Université. Désormais, ce sont les établissements qui trient. Le principe selon lequel « Tout candidat est libre de

s'inscrire dans l'établissement de son choix » (art 612-3 du Code de l'éducation) est abrogé. Est également supprimée la garantie que « les dispositions relatives à la répartition entre les établissements et les formations excluent toute sélection ». Sous prétexte que la majorité des filières est déjà sélective, la sélection s'étend aux premiers cycles universitaires (voir pages 6-7-8). À la sélection par l'échec, on ajoute une sélection officielle qui va renforcer la sélection sociale. Les élèves issu-es de bac pro ou techno seront massivement concernés.

Selon l'avis du Conseil d'État, un tel projet ne rompt pas l'égalité républicaine car il s'appuie sur « des critères objectifs et des calculs rationnels ». Les établissements devront respecter leurs obligations d'informer les candidat-es et créer des dispositifs d'accompagnement pédagogique. Mais avec quels moyens ? L'autonomie des universités met celles-ci en concurrence pour trouver des financements.

Sans attendre l'adoption de la loi, la mécanique infernale dont les enseignant-es ne sont que les rouages se met en route dans les lycées. Organisée autour de la logique des compétences, de l'individualisation des parcours et de l'employabilité, l'orientation active a déjà transformé les enseignant-es en « coach » guidant l'apprenant vers l'emploi. Plutôt que la sélection ou le tirage au sort, ce qu'il faut c'est créer le nombre suffisant de places pour accueillir tout-es les bacheliers/ères et absorber la hausse démographique.

Sud éducation, porteur d'un projet d'école égalitaire, émancipateur et autogestionnaire considère que ces transformations de l'école et la mise en place de la sélection sont inacceptables.

PRÉCARITÉ

- p.4 Le CUI est mort.
Vive le service civique !**

SECOND DEGRÉ

- p.5 La réforme du Bac et du lycée : un projet à haut risque !**

SUPÉRIEUR

- p.6 Plan Étudiant-es, Parcoursup : pourquoi les combattre**

SUPÉRIEUR

- p.9 Comprendre les différences de publics étudiants entre les universités franciliennes : inégalités d'accès, politiques publiques et stratégies d'établissement**

RÉPRESSION SYNDICALE

- p.11 Quand J.M Blanquer se déplace à Toulouse**

LUTTE

- p.12 Sans papiers : résister par la mobilisation**

NUMÉRIQUE

- p.14 Les mensonges de l'école numérique**

BRÈVES

- p.15** • Le Conseil fédéral de Sud éducation dénonce l'attaque sans précédent portée aux libertés syndicales par le ministre de l'Éducation nationale
• Entre hiérarchie et polyvalence, des agent-es techniques en souffrance

CONDITIONS DE TRAVAIL

- p.16 Rétablissement du jour de carence : fausses économies et vrai cynisme**

Le CUI est mort. Vive le service civique !

PRÉCARITÉ

Janvier 2010, le CUI (Contrat unique d'insertion) vient remplacer les dispositifs de contrats aidés existants, avec encore moins de perspective. Pour l'Éducation nationale, quelle manne ! Ces contrats de 20 heures, financés par l'État et exonérés de cotisations, permettent de faire fonctionner la machine et de remplir, à moindre coût, des missions de service public : vie scolaire, administration, handicap, TICE¹, CDI², etc. Ils sont censés offrir un tremplin pour retrouver un emploi. Mais, l'Éducation nationale n'a jamais respecté ses obligations de formation et d'aide à la réinsertion. Voire, elle a abusé du dispositif, en augmentant le temps de travail, sans rémunération, sous prétexte de récupération des vacances, comme l'y incitait un certain Blanquer, dans la circulaire du 14 janvier 2010. Le manque de considération, conféré par leur statut précaire, est l'un des motifs de souffrance au travail le plus souvent exprimé. Et le « turn over » de ces personnels est en contradiction avec un service d'éducation de qualité.

Un véritable plan de licenciement des CUI

Sud éducation a toujours protesté contre le recours aux contrats aidés, à l'opposé d'une formation rémunérée. Il a dénoncé l'inefficacité et le détournement du dispositif qui a contribué à augmenter la précarité dans l'Éducation nationale. Aujourd'hui, un-e salarié-e sur cinq est en contrat précaire. Ce contrat a, également, participé à donner aux chef-fes d'établissement un statut d'employeur-e. Véritable usine à gaz, la gestion des CUI dans les rectorats a entraîné une surcharge de travail et développé des réflexes managériaux peu scrupuleux. Sud éducation a accompagné ces personnels dans la défense de leurs droits, notamment par des recours juridiques, la plupart du temps gagnés. La suppression brutale de ces contrats, voués à disparaître, ressemble bien à un vaste plan de

licenciement qui touche, particulièrement, les plus de 50 ans. Elle montre combien ces contrats étaient un miroir aux alouettes.



Le service civique les remplace

En 2010, un autre dispositif était créé : le service civique, voué désormais à se développer. L'Agence du service civique a été mise sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale. On comprend bien pourquoi ! Les recrutements se multiplient au moment où les CUI sont supprimés. Gros avantage : ils ne relèvent pas du Code du travail. On ne signe pas un contrat de travail, mais un contrat d'engagement de 6 à 12 mois, non renouvelable, pour des jeunes entre 16 et 25 ans. L'Agence prétend, ainsi, promouvoir les valeurs de la République. Si on va sur son site, on voit des minois enthousiastes. Mais, on trouve, difficilement, les modalités du contrat d'engagement. L'État verse 472,97 euros d'indemnités et l'employeur 107,58 euros de prestations, majorés de 107,66 euros, si on est boursier-ère ou au RSA (non cumulable), soit un maximum de 700 euros mensuels. Les missions proposées par l'Éducation nationale ressemblent à celles, remplies par les CUI, ou autres contrats précaires : lutte contre le décrochage scolaire (assistant-e pédagogique), inclusion des élèves en situa-

tion de handicap (AVS³), organisation du temps libre des internes (maître-sse d'internat), vie scolaire (AED⁴), organisation et animation de la classe en élémentaire (ATSEM en CUI⁵) etc. Officiellement les volontaires ne peuvent exercer qu'en appui d'un-e enseignant-e ou d'un-e AED, et ne sauraient suppléer aux autres types de contrats. Mais, on sait la confiance qu'on peut avoir par rapport à ce type d'affichage. Les personnes vont se retrouver, soit à combler les manques du système, soit à réaliser des missions de service public, sans vraie formation, sous prétexte de tutorat. Le même phénomène de « turn over » que pour les CUI va se répéter, mais sous la forme d'un salariat déguisé. Sans recours possible aux Prud'hommes, ni droit syndical, les services civiques peuvent travailler de 24 à 48 heures (donc les seuils légaux en vigueur). Pas grand-chose à voir avec un emploi d'étudiant-e. Et ils n'ont plus que deux jours de congés payés mensuels. Si le/la volontaire a une protection sociale, ses droits à l'ARE⁶ sont suspendus, et il ou elle ne cumule pas de nouveaux droits. Qu'on se rassure, au-delà de 25 ans, on peut effectuer un volontariat (sic) de service civique. Sans oublier les nombreux avantages proposés par les partenaires de l'Agence du service civique (GMF, Banque Postale, Orange).

Sud éducation dénonce la politique de précarisation du gouvernement qui laisse sur le carreau des centaines de salarié-es en CUI et recourt aux services civiques. Faux contrats aidés ou salariat déguisé, la même logique est à l'œuvre.

Sud éducation Hérault

¹ Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement

² Centre de Documentation et d'Information

³ auxiliaire de vie scolaire

⁴ assistant d'éducation

⁵ agent-e territorial-e spécialisé-e des écoles maternelles

⁶ allocation d'aide au retour à l'emploi

La réforme du Bac et du lycée : un projet à haut risque !

SECOND DEGRÉ

La réforme du Bac et du lycée est une des promesses de campagne du candidat Macron mais, d'autres, avant lui, s'y sont cassé les dents. Les français-es restent encore très attaché-es au Bac, un des derniers symboles républicains.

Le chantier du Bac a été lancé, sans attendre. Dès la rentrée 2018, la réforme sera mise en œuvre, en classe de seconde, et les premier-es bachelier-es « Macron » sortiront en juin 2021¹. Ce calendrier serré s'explique par plusieurs facteurs. Premièrement, il vaut mieux faire passer des réformes difficiles, en début de mandat, tant que la côte de popularité du président est positive. Ensuite, l'État doit faire des économies budgétaires et l'organisation du Bac coûte, de plus en plus, cher.

Le nouveau Bac sera ramené à quatre épreuves terminales. Pour le reste de la réforme, ce sera la semestrialisation, les modules et le contrôle continu... Voilà un projet de réforme novateur ! Mais que l'on se rassure ! Le ministre Blanquer va réintroduire le redoublement. Même critiqué et jugé inefficace, notamment par l'OCDE, il est un signe « fort », pour l'électorat de droite.

La République en marche... arrière

La réforme Blanquer ressemblerait-elle à la réforme Darcos ? Ce projet contesté, en 2008, par les lycéennes, les parents et les enseignant-es avait, finalement, été abandonné ! Rappelez-vous ! Le 19 octobre 2008, interrogé sur TF1, au soir d'une manifestation parisienne de plusieurs dizaines de milliers de professeur-es, d'étudiant-es et de parents d'élèves, Xavier Darcos précise que la réforme des lycées, en cours de préparation pour la rentrée prochaine, permettra notamment « d'aller vers une année divisée en semestres ».

Devenu impopulaire, ce projet est remplacé en 2009, par la réforme Chatel qui promet « une orientation progressive et réversible », une orientation plus ouverte et plus juste. Les différentes voies et les différentes séries devaient être rééquilibrées. Or, à l'époque, de 2009 à 2012, J-M Blanquer était déjà directeur général de l'Enseignement scolaire, dans le ministère de Luc Chatel.

En 2017, le Président Macron choisit ce haut fonctionnaire, issu de la société civile, pour son expertise. Dans *L'École de demain* (2016), Blanquer présente son projet : « Les filières du lycée général pourraient être réduites à deux, littéraire-économique et scientifique, avec un système de choix modulaires pour les élèves, induisant une réforme du baccalauréat avec 4 épreuves nationales et un contrôle continu. Il va de soi que cette réforme du baccalauréat transformera profondément le mode d'accès à l'enseignement supérieur puisque l'individualisation des dossiers des lycéens conduira les universités à sélectionner les étudiants en fonction de leurs prérequis. Enfin, le système modulaire du lycée et la réforme du baccalauréat bousculeront la hiérarchie des disciplines, entre celles qui resteront nationales et celles qui tomberont dans le contrôle continu. »

Et pour les lycées professionnels... pas de problème ! « Les lycées professionnels, débouchant directement sur l'insertion, pourraient être confiés aux Régions qui ont déjà la charge de la formation professionnelle. »

Une réforme ultralibérale

Individualisation des parcours et liberté de choix, voilà les maîtres mots de l'idéologie libérale. Les élèves seront « auto-entrepreneurs » de leurs parcours, de leurs réussites ou de leurs échecs. Mais, liberté de choix, pour qui ? Uniquement, pour celles et ceux qui auront acquis des « compétences » et sauront se frayer un chemin à travers la démultiplication des filières. Le bac ne donnera plus accès à l'enseignement supérieur, pour tout-es. Articulée à la réforme de l'entrée à l'université, la réforme du bac aggravera les inégalités. L'école, plus que jamais, fonctionnera comme une machine de tri social. L'autonomie des établissements accentuera, encore, la concurrence entre les filières et/ou entre les élèves. Et les personnels, dans tout cela ? L'annonce de la suppression de 2 800 postes, aux concours, est le signe que le « dégraissage du mammoth » reprend ! Avec la semestrialisation, viendra l'annualisation des services ; la hiérarchisation des disciplines et la mise en concurrence des personnels seront renforcées.

Sud éducation Vaucluse milite pour un enseignement polytechnique, offert à tout-es les élèves, et demande le maintien du baccalauréat, comme diplôme national et premier grade universitaire. Organisons réunions et AG pour proposer des modalités d'action.

Sud éducation Vaucluse

¹ Le calendrier de la réforme est sur le site de la Fédération <http://www.sudeducation.org/Reforme-du-bac-et-du-lycee.html>

Plan Étudiant-es, Parcoursup : pourquoi les combattre

SUPÉRIEUR

Depuis qu'il l'a rendu public, en plein milieu des vacances d'automne, le gouvernement met en place, dans la précipitation, son Plan Étudiant-es qui réforme l'orientation post-bac. Ce plan installe, purement et simplement, la sélection à l'entrée de l'Université. C'est pourquoi il faut mener, contre lui, un combat à la hauteur du recul historique qu'il représente.



Comme l'a fait remarquer le Conseil d'État, dans son avis sur le projet de loi « relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants », le droit à l'éducation est, en France, un principe constitutionnel auquel ce texte apporte des limites. **En effet, il transforme le système actuel d'orientation post-bac en supprimant le tirage au sort et l'algorithme d'affectation automatique, Admission post-bac (APB), tant décriés. À la place, toutes les filières d'enseignement supérieur, même**

celles de l'université, supposément « non-sélectives », consulteront les dossiers des candidates : pour quoi faire sinon pour choisir, donc sélectionner, les élèves qu'elles acceptent ?

Les filières qui étaient déjà sélectives, bien évidemment, le restent : classes préparatoires aux grandes écoles (qui bénéficient toujours d'un meilleur taux d'encadrement que les filières universitaires, alors qu'elles accueillent les 5 % d'étudiant-es qui ont le plus de facilités), IUT,

BTS, écoles... Les universités, quant à elles, pourront donner comme réponses aux candidates : « Oui », « Oui si », ou... « Non » si elles ont atteint leurs capacités d'accueil, ce qui aura tôt fait d'arriver, compte tenu du peu de moyens qui leur sont dévolus. « Oui si » signifiera qu'elles mettent en place un parcours de remédiation, pour les élèves dont elles jugent le niveau insuffisant, sans que les financements ne soient alignés afin que de tels parcours aient la

moindre chance d'être efficaces.

En théorie, le bac continue de garantir une place dans le supérieur. Les élèves (vraisemblablement nombreux et nombreuses), qui n'auront obtenu de réponse positive à aucun de leurs vœux, se verront affecté-es dans une formation qu'ils-elles n'auront pas choisie, par une commission rectorale, dans le cadre d'une procédure complémentaire, après les résultats du bac, en fonction des places restantes. Or l'amateurisme qui entoure la mise en oeuvre de la réforme, comme le manque de moyens, laissent présager qu'il y aura toujours des candidat-es sur le carreau bien après la rentrée de septembre. Toutes les conditions sont réunies pour que les déçus de Parcoursup se découragent en cours de route. En pratique, donc, **le bac cesse d'être le premier grade universitaire, garantissant en soi l'accès au supérieur**, ce qui va de pair avec la réforme, annoncée par ailleurs, de ce diplôme qui le vide de sa substance et de sa cohérence nationale.

Le pari de l'auto-exclusion

Pour appuyer sa réforme, le gouvernement ajoute une série d'obstacles qui décourageront les élèves les moins favorisé-es de tenter la filière de leur choix. C'est là que les enseignant-es de terminale entrent dans le jeu, contraint-es de co-produire la sélection. Dès les conseils de classe du premier trimestre, en dehors de tout cadre légal, puisque le projet n'était pas encore voté par le parlement, ils-elles ont dû donner, ici des conseils, là des avis, voire des refus (selon le caractère plus ou moins zélé des proviseur-es pour anticiper la réforme) sur l'orien-

tation des élèves. Aux conseils de classe du second trimestre, ils-elles devront émettre des avis sur les 10 vœux de chacun-e de leurs 35 élèves, avis transmis aux établissements d'enseignement supérieur, via une « Fiche Avenir ».

Pour chaque filière, les établissements du supérieur doivent également énoncer des « attendus » qui figureront dans Parcoursup, c'est-à-dire les conditions que les élèves sont supposé-es remplir d'avance pour pouvoir être accepté-es dans une filière. Sous couvert de mieux les informer, il s'agit en fait de les décourager, si l'on en juge, en tout cas, par leur cadrage publié mi-décembre par le gouvernement. Ils sont, en effet, aussi flous que discriminants, par exemple lorsqu'il devient requis de posséder des « compétences dans les disciplines scientifiques » pour intégrer une licence de psychologie, filière jusqu'à présent prisée par de nombreux et nombreuses élèves de terminale littéraire.

Ce parcours du combattant, outre le travail qu'il donne aux personnels chargé-es de le mettre en œuvre, aboutira à l'auto-exclusion des élèves les plus fragiles.

Un choix de société

Avec cette réforme, le gouvernement fait, en réalité, le choix de fermer l'enseignement supérieur à de nombreux et nombreuses élèves de terminale, de préférence issu-es des classes populaires, comme seule réponse aux défis de la massification scolaire et de la hausse démographique. Un choix qui n'est pas inéluctable, puisqu'il n'y a pas si longtemps, dans des conditions similaires, en 1991,

huit nouvelles universités avaient été créées par le biais du plan U 2000. **Aujourd'hui, les organisations syndicales qui combattent ce plan considèrent qu'il faudrait, pour accueillir toutes les nouveaux et nouvelles étudiant-es et leur permettre de réussir, un plan d'urgence pour l'enseignement supérieur et la recherche, financé à hauteur de trois milliards d'euros, par an, sur dix ans. Elles revendiquent la construction d'établissements et l'embauche de personnels titulaires, à hauteur de 5 000 créations de postes par an.** Cet argent existe, si l'on observe, par exemple, que la suppression de l'ISF va coûter, à l'État, cinq milliards d'euros par an.

Un recul historique

Le gouvernement tente, ainsi, de revenir sur un acquis social historique, gagné en 1968. Dès 1967, en effet, les universités craquaient du fait de l'explosion du nombre d'étudiant-es et un ministre de l'Éducation nationale, nommé Alain Peyrefitte, envisageait d'y répondre par une sélection, très similaire à celle qui est proposée aujourd'hui. La grève générale de mai-juin 1968 a remis en cause ce projet et permis d'inscrire, dans la loi, l'interdiction pour les universités de refuser l'inscription de bachelier-es. En 1986, le projet de loi Devaquet tente, lui aussi, de mettre en place la sélection à l'entrée de l'Université et l'augmentation des frais d'inscription (soit une autre forme de sélection, par les revenus).

.... suite p 8.

Suite à une mobilisation massive des lycées et des universités et l'assassinat d'un étudiant, Malik Oussekin, par la police après une manifestation, Devaquet dut démissionner et le projet fut abandonné.

Face à ces précédents, les gouvernements successifs s'y sont pris autrement : ils ont créé les conditions pour faire sauter le tabou de la sélection, c'est-à-dire rendre la situation suffisamment inacceptable pour faire passer cette solution comme la seule possible. Ils ont asphyxié les universités, en les rendant « autonomes » en 2007, c'est-à-dire en les laissant gérer leurs locaux et leur masse salariale, sans leur donner les moyens budgétaires de le faire. Puis en 2008, ils ont délégué à l'algorithme APB le soin de gérer la pénurie. On arrive, alors, à la situation de 2017, avec 800 000 candidat-es inscrit-es sur APB pour 600 000 places. Même si l'on en retire celles et ceux qui n'ont pas eu leur bac, le système ne pouvait qu'exploser... et la sélection s'imposer comme seul remède envisageable.

Aujourd'hui, nous sommes en 1967, du point de vue des conditions d'accueil des étudiant-es. Nous sommes en 1986, quand

le gouvernement voulait mettre en place la sélection. Et comme en 1968, comme en 1986, nous devons gagner. Nous devons imposer un autre choix.

Une catastrophe annoncée

On sait, de toute façon, que la réforme va conduire à une catastrophe. Sur la nouvelle plateforme, Parcoursup, qui doit ouvrir en janvier, les lycéennes et lycéens pourront faire 10 vœux, non-hiérarchisés. Alors que, sur APB, l'obtention d'une réponse positive libérait automatiquement les vœux moins bien classés par l'élève, la non-hiérarchisation des vœux va contraindre les élèves, en pleine révision du bac, à consulter régulièrement la plateforme et à libérer des places au compte-gouttes. Cette mesure va créer des listes d'attentes interminables, génératrices d'anxiété pour les jeunes et leurs familles, dans un système qui mettra des mois à affecter les dernier-es candidat-es.

Aujourd'hui, les personnels des universités ne savent pas, non plus, comment ils-elles vont faire pour examiner les milliers de dossiers d'élèves, pour certains très détaillés (lettre de motivation, bulletins, attesta-

tions diverses, notes du bac de français...) qui vont leur parvenir. Les conseils de classe du premier trimestre ont montré la charge de travail représentée par la réforme, en amont, comme pendant leur réunion, même avec un-e deuxième professeur-e principal-e, lorsqu'il ou elle a pu être trouvé-e. Ce n'est rien, à côté de celle du deuxième trimestre, si l'on en juge par les nombreuses informations supposées figurer sur les « Fiches Avenir », récemment dévoilées par le gouvernement.

Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas, mettre en œuvre cette réforme. Partout, des personnels des universités décident de la boycotter, de ne pas remonter d'attendus, de ne pas sélectionner les étudiant-es. Sud éducation les soutient et appelle les enseignant-es de terminale à ne pas remplir les « Fiches Avenir », ou à le faire de la façon la plus favorable aux élèves. Outre ces modes d'action, la multiplication des réunions et AG est, plus que jamais, nécessaire pour construire, dès janvier, une grève commune aux personnels du secondaire, du supérieur, aux étudiant-es et aux lycéen-nés.

Sud éducation Val d'Oise



Comprendre les différences de publics étudiants entre les universités franciliennes : inégalités d'accès, politiques publiques et stratégies d'établissement

SUPÉRIEUR

Ce texte propose quelques pistes de réflexion, à partir des résultats d'une thèse sur les ségrégations universitaires (Frouillou, 2017). Son objectif est d'expliquer les différences de populations étudiantes entre les seize universités publiques de la région Île-de-France, différences tenant à la fois à l'origine sociale des étudiant-es et à leur parcours scolaire antérieur. Ce constat d'écarts de recrutement peut être interrogé sous l'angle des « ségrégations scolaires », sur le modèle des travaux concernant l'entrée au collège (carte scolaire, évitement, réputations, etc.).

L'analyse de données administratives caractérisant les étudiant-es des seize universités (MESR-SISE¹), sur plusieurs années (2005-2011), permet de rendre compte des différences de publics entre universités (types de baccalauréat, part d'enfants de cadres ou d'ouvriers, redoublements dans la scolarité primaire ou secondaire, etc.) en fonction des cycles d'études (licence, master, doctorat) et des disciplines ou filières universitaires d'inscription. Ces analyses montrent, d'abord, des différences importantes entre universités. Par exemple, on compte 62% d'étudiant-es « très favorisé-es » à Paris 2 Assas en première année de droit contre 15% à Paris 13 Villetaneuse. Surtout, ces analyses invalident une lecture binaire opposant les universités « de Paris » à celles « de banlieue » : les publics de Paris 10 Nanterre, Versailles ou Paris 11 Orsay peuvent, ainsi, se rapprocher de ceux des Paris 1 Panthéon Sorbonne, Paris 5 Descartes ou Paris 2 Assas, selon la filière considérée. Ces données administratives conduisent également à travailler sur les bassins de recrutement des universités, à partir de la commune de résidence déclarée par chaque étudiant-e, des données de l'Institut d'Aménagement et Urbanisme de

l'Île-de-France permettant d'étudier les temps de transports en direction des sites universitaires franciliens. Ces données variées sont croisées avec une enquête par entretiens auprès d'acteurs universitaires (directions d'UFR, équipes présidentielles universitaires, rectorats franciliens) et environ quatre-vingt entretiens avec des étudiant-es, dont la moitié a été suivie sur trois ans. Ces étudiant-es sont inscrit-es en Droit, en Administration Économique et Sociale et en Géographie, à Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Paris 8 Vincennes - Saint-Denis.

Ce travail permet d'interroger les politiques publiques d'accès à l'enseignement supérieur à partir de trois enjeux : l'organisation matérielle de l'espace universitaire métropolitain, son fonctionnement institutionnel et la construction de trajectoires étudiantes.

Interroger l'aménagement du paysage universitaire francilien

Issues de la division de l'Université de Paris, après 1968, ou du plan U2000 (1991) pour les quatre plus récentes, les seize institutions universitaires franciliennes constituent un paysage universitaire complexe et hiérarchisé. Les cartes des bassins de recrutement de chaque

université montrent que le rôle de la distance au site universitaire s'affaiblit avec l'avancée dans les cycles d'études. Ces cartes soulignent également l'importance de la répartition fine de l'offre de formation entre les sites d'enseignement, le maillage territorial n'étant pas équivalent selon la formation considérée. Finalement, plus que la distance, c'est l'accessibilité en temps de transport qui explique la cartographie des recrutements étudiants en Île-de-France. Étant donnée la ségrégation résidentielle des étudiant-es selon leur origine sociale, la localisation des sites universitaires et leur accessibilité (position dans le réseau de transport) expliquent, en partie, les écarts de recrutement étudiant entre universités. Il s'agit, alors, de s'interroger sur les logiques et les limites de cette importance de la proximité dans les inscriptions universitaires, et cela, d'autant plus que les entretiens, comme les données, rappellent qu'un nombre non négligeable d'étudiant-es opère, dès la première année, un « choix universitaire du lointain ». Ces derniers tiennent, en partie, aux fonctionnements institutionnels de l'espace universitaire francilien.

...suite p 10.

Sectorisation puis « libre choix » dans un « quasi-marché » universitaire

L'entrée institutionnelle, complémentaire de l'approche par l'aménagement du territoire universitaire, articule deux éléments : d'une part, l'analyse des systèmes d'affectation à l'entrée dans l'enseignement supérieur et, d'autre part, l'étude des stratégies d'établissements en matière de construction d'offres de formation, distinctes et inégalement sélectives. Le système Ravel² opérait une sectorisation des inscriptions, pour quatorze filières franciliennes, entre 1990 et 2008, selon la commune de passage du baccalauréat. Il a été remplacé, à la rentrée 2009, par le système national Admission Post-Bac. Comme l'assouplissement de la carte scolaire pour le secondaire (2007), ce système encourage le « libre-choix » scolaire. Le nombre de vœux est élargi et l'ensemble de l'offre de formation est présenté à chaque candidat-e, pensé-e comme acteur/trice individuel-le rationnel-le. Or, ce système produit des inégalités d'accès aux établissements les plus demandés, en fonction de l'académie de passage du baccalauréat : les bachelier-es des académies de Créteil et Versailles n'ont aucune chance d'accéder aux filières parisiennes les plus demandées, comme le Droit, car les bachelier-es parisien-nes sont prioritaires. De plus, la prise en compte de l'ordre des vœux dans les priorités d'affectation se traduit par de complexes stratégies pour les bachelier-es (que mettre en tête de liste ?). Plus généralement, l'enquête rappelle que l'entrée dans le supérieur s'appuie fortement sur l'inégale expérience familiale et les réseaux de pair-es des étudiant-es. La mise en concurrence des établissements universitaires participe de la construction d'un « quasi-marché » universitaire où les rumeurs sur la qualité des enseignements (donc le réseau social de chaque étudiant-e) jouent un rôle central. Dans ce cadre, les

universités développent des politiques d'établissement, à travers la construction (et la communication autour) d'offres de formation, distinctives, voire sélectives, dès l'entrée en L1, comme les doubles Licences pour Paris 1.

Le sens du placement étudiant : un espace de possibles universitaires socialement différencié

L'intériorisation, socialement située de ces contraintes institutionnelles et matérielles, définit des espaces des possibles universitaires, distincts selon les étudiant-es. Leur sens du placement dépend de leur capital scolaire antérieur (rapport à l'école, résultats scolaires, expériences familiales et amicales), comme de leur trajectoire sociale. Une approche longitudinale croisant les données et les entretiens permet de travailler sur la construction de ce sens du placement étudiant, en articulant les trajectoires d'études aux trajectoires familiales et résidentielles. Les stratégies d'évitement de certains établissements, comme plus généralement les mobilités entre universités, constituent alors une clé de lecture de ces ajustements étudiants, qui (re)produisent les différenciations de publics entre établissements aux différentes étapes du parcours, et notamment à l'entrée en master.

Ainsi, cette recherche montre toute l'importance des politiques publiques dans les processus de différenciation de publics étudiants. D'abord, elle souligne l'impact de la répartition des formations sur le territoire, au regard des réseaux de transport en commun, notamment, dans un contexte où la faiblesse des logements étudiants ne permet souvent pas, à ces dernier-es, de quitter le domicile parental, lors de leur entrée dans le supérieur. Ensuite, elle rappelle que la carte universitaire ne saurait se penser sans le système d'affectation qui lui est adossé, qu'il s'agisse d'une sectorisation, ou d'un « libre choix » limité face aux capacités d'accueil

contraintes des filières, pourtant dites « non sélectives ». Ce sont bien les capacités d'accueil qui constituent l'enjeu central des problèmes d'affectation rencontrés, depuis quelques années. Enfin, cette recherche permet de s'interroger sur la définition même des trajectoires étudiantes, en soulignant les circulations entre les différents secteurs du supérieur (STS³, CPGE⁴, écoles, etc.), comme la non-linéarité de certains parcours, pourtant réussis. L'analyse des trajectoires étudiantes révèle, également, l'importance des groupes de pair-es et du lycée d'inscription, dans la formulation de vœux : ces circuits de scolarisation font jouer des stratégies d'établissements (construction de liens préférentiels, investissement des équipes dans l'orientation, organisation de salons, forums, etc.) qui contribuent à reproduire les différences de recrutement entre universités. La réforme en cours devrait renforcer ces différenciations, à travers la hiérarchisation accrue des filières, suite à la sélection sur dossiers.

C'est la raison pour laquelle, Sud éducation 92 revendique une transformation radicale des conditions d'enseignement, de la maternelle à l'université, afin de mettre fin à ces mécanismes inégalitaires, et s'opposera, résolument, à toutes les tentatives visant à les aggraver, comme notamment les actuels plan étudiant et réforme programmée du bac.

Sud éducation Hauts-de-Seine

¹Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant

²Recensement Automatisé des Vœux des Élèves

³Sections de Techniciens Supérieurs

⁴Classes Préparatoires aux Grandes Écoles

À Toulouse, une enseignante reçoit l'ordre du Dasen de ne pas prendre sa classe de CP, pour la venue du ministre de l'Éducation nationale, J.M. Blanquer.



RÉPRESSION SYNDICALE

Vendredi 24 novembre 2017, M. Blanquer est venu rendre visite aux CP de l'école Faucher 1, située au Mirail, à Toulouse, en éducation prioritaire renforcée (REP+), pour se congratuler de la réforme des « CP à 12 », passée en force et sans concertation du terrain. La réforme com' du président Macron est une réalité ; ce qui s'est passé, cet après-midi là, en est une preuve.

Une des deux collègues, en charge des « CP à 12 », a tout simplement été virée de sa classe car elle avait l'intention de dire « des choses » au ministre :

« Monsieur le ministre,
Vous êtes aujourd'hui en visite dans une école de REP+ pour y vanter la politique éducative menée par votre gouvernement. À l'inverse, sur le terrain, les collègues constatent au quotidien la dégradation de leurs conditions de travail : suppressions de postes, élargissement sans fin des missions des enseignants, gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence...

Vous supprimez des dispositifs utiles à la réussite des élèves des quartiers populaires... comme les PDMQDC¹ et les RASED ; et vous y fermez des collèges sous prétexte de mixité sociale.

Ce n'est, ni une visite ultra médiatisée, ni la mesure « tape à l'œil » des classes de CP à 12 (imposées dans la précipitation, à moyens humains constants, sans moyens matériels), qui amélioreront notre quotidien et celui de nos élèves. »

Afin de passer un moment, sans accrocs, ni confrontation et, encore moins, de débat d'idées devant la presse, Malena Adrada s'est donc vu délivrer une interdiction de prendre sa classe par le Dasen!!!! En effet, la veille de la venue du ministre, elle a clairement dit, en réunion avec l'IEN, qu'elle ne ferait pas la bonne élève et qu'elle ne se gênerait pas pour dire ce qu'elle pense de la réforme. L'IEN de circonscription a envoyé ce mail, aux alentours de 23h30 :

« Mme Adrada Rajzner,
Sous réserve de changements de dernière minute, je vous confirme les dispositions prises par M. le Dasen, pour la visite de M. le ministre, de demain vendredi 23 novembre. Celui-ci demande à observer les deux classes de CP. »

[...]

« Elle (la maîtresse en charge de la classe, les lundi et mardi) se chargera de la séance de lecture de la classe de CP, étant plus à même que vous, de répondre aux questions du ministre, du fait de son ancienneté.

Pour ce début d'après-midi, je vous prie de vous tenir à disposition de l'équipe. Mme la directrice organisera votre service.

Je vous remercie de votre compréhension.
Cordialement »

Inspectrice de l'Éducation nationale
Circonscription Toulouse Rive Gauche
Canopé - 68 boulevard de Strasbourg
31000 Toulouse 05 36 25 88 66

Preuve est faite : la com' continue ! Une enseignante militante gêne la marche Macron ? Bah ! on l'enlève ! Elle est restée bloquée, aux portes de l'école, jusqu'au départ du ministre.

L'administration a été contactée, par la presse, pour savoir pourquoi Malena Adrada n'avait pas pu rentrer dans l'école où elle exerce. L'administration a répondu que c'était parce qu'elle était en retard ! On ignorait qu'un-e enseignant-e, en retard, ne pouvait pas rentrer dans son établissement. Mais, ce qu'il y a de plus fou c'est que Malena était, déjà, sur place, puisqu'elle manifestait avec nous, devant son école...

Pour Sud éducation 31-65, il s'agit de répression syndicale. On muselle les voies dissonantes. Malena Adrada est enseignante, depuis plus de 15 ans, en éducation prioritaire renforcée et est loin d'être débutante... que ce soit du point de vue professionnel ou militant.

**Sud éducation
Haute-Garonne et
Hautes-Pyrénées**

¹ Plus de maîtres que de classes

Sans-Papiers : résister par la mobilisation

LUTTE

Clermont-Ferrand, occupation des jardins de l'université: 180 personnes relogées, une victoire pour la mobilisation.

L'occupation des jardins de la fac de lettres de Clermont-Ferrand, du 3 au 20 octobre 2017, a porté ses fruits : 180 personnes dont 80 enfants ont été relogées. Sans la solidarité des étudiant-es, des personnels de l'université et de toute la population, ces demandeur-euses d'asile vivraient toujours dans des conditions indignes. Cette action, coordonnée par l'Unef et RESF, a mis en lumière un problème récurrent et dramatique : l'hébergement des demandeur-euses d'asile, à Clermont-Ferrand, comme ailleurs. Chaque lundi soir, à la réunion de RESF, des familles avec enfants, des débouté-es de l'asile, des personnes en attente d'être enregistrées par la préfecture viennent, dans l'espoir de ne pas passer une nouvelle nuit à la rue. Malheureusement, les appels à l'hébergement d'urgence, les mails aux différents services n'aboutissent souvent à rien. Les réfugié-es sont, alors, obligé-es de trouver des abris précaires : tentes, locaux de retrait automatique de billets, salle d'attente des urgences de l'hôpital... Cette situation ne cesse de s'amplifier depuis le printemps.

Gergovia Fac solidaire

Le 3 octobre, l'Unef, RESF et les personnes concernées, ont organisé, ensemble, l'occupation des jardins de l'université. La présidence de l'université a fait preuve de bien-

veillance, en installant des toilettes, à l'extérieur des locaux de la faculté. La solidarité s'est organisée, en amplifiant de jour en jour, avec les occupant-es des 70 tentes, plantées sur les pelouses. Des repas chauds ont pu être servis, tous les jours. Des manifestations importantes se sont déroulées. Elles ont rassemblé jusqu'à 700 personnes. Une pétition a recueilli plusieurs milliers de signatures en quelques jours.



Dès le 4 octobre, nous avons refusé l'approche de la préfecture qui disait vouloir loger les demandeur-euses d'asile, mais pas les débouté-es, alors même qu'elle laissait ces demandeur-euses d'asile à la rue, depuis des mois. Cette mobilisation a fait la Une de la presse locale. Le travail militant a été énorme (colleges, diffusions de tracts), avec des étudiant-es omniprésent-es. Tout-es

les enfants sont allé-es à l'école. Des cours de français ont été mis en place, ainsi que des animations, pour les enfants. Des profs de l'université ont organisé, sur le campement même, des séances de réflexion sur l'immigration avec leurs étudiant-es. Chaque jour, une Assemblée générale a pu se tenir, regroupant entre 50 et 120 personnes, militant-es et migrant-es, le tout traduit, en arabe, en russe, en anglais, en albanais, en serbo-croate. Mairie, Conseil départemental et préfecture ont été mis en cause, par toutes celles et ceux qui revendiquaient « un toit, une école et des papiers pour tout-es ». Le 20 octobre, la préfecture a enfin cédé : tou-tes les demandeurs d'asile, débouté-es ou non, présent-es sur le campement, sont logé-es. Mais, tout n'est pas réglé. Clermont-Ferrand n'est pas devenu un havre de paix pour les migrant-es. L'accueil en préfecture est indigne et, avec les réductions de personnels, dans toutes les préfectures, cela ne va pas s'arranger.

Durant cette mobilisation, dans le cadre unitaire, pluraliste et laïque qu'est RESF, nous avons aussi tenté de mettre en lumière la situation des mineur-es étranger-es isolé-es non pris-es en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, une responsabilité du Conseil départemental. Venu-es, seul-es, de différents États africains, ils et elles vivent dans les pires conditions. Avec l'aide de

RESF, 45 occupent un squat, depuis fin août, et 30 autres sont logés par la solidarité militante. À l'heure où nous écrivons, 11 des jeunes garçons qui occupent ce squat sont convoqués au tribunal pour occupation illégale de locaux privés. Donc le combat continue : 150 personnes étaient rassemblées devant la préfecture, le 18 décembre, journée internationale des migrant-es, **avec la régularisation de tou-t-es comme axe central de nos revendications.** Ce jour, 150 manifestations se sont déroulées dans le pays, ce qui montre que, face à la stupidité des politiques menées, depuis 30 ans, contre les étranger-es désireux-euses de vivre parmi nous, une France solidaire existe.



Nombre de camarades de Sud éducation et de syndicats Solidaires (étudiant-es, santé, rural, PTT, retraité-es) ont participé à cette mobilisation, qui contribue à renforcer RESF sur le plan militant. Après ce mouvement, exemplaire, de solidarité dans la lutte, les questions restent entières, quant à l'entrée et le séjour des étranger-es en France. Les choses vont même s'aggraver avec la publication, le 20 novembre 2017, de 14 pages d'instructions du ministre de l'Intérieur dont l'objet est ainsi libellé : « *objectifs et priorités en matière de lutte contre l'immigration irrégulière* ».

La modernité selon Macron : intensifier la chasse aux sans-papiers

Dans la communication du ministre de l'Intérieur, la double peine (expulsion des étranger-es condamné-es en justice), que Sarkozy n'a jamais supprimée -contrairement à ses déclarations- est bien réaffirmée, dès le début du texte. Pour le reste, le souci du gouvernement est présenté comme celui de l'hébergement d'urgence, mais il s'agit, surtout, de faire de la place dans les structures existantes. Les préfets et préfètes sont invité-es à « *un suivi hebdomadaire du taux de déboutés hébergés dans le dispositif national d'accueil* » et on leur suggère même de traiter, d'un seul mouvement, la sortie de l'hébergement d'urgence et l'expulsion du territoire.

Pour aider à cela, les services « étrangers » des préfectures seront renforcés, de 150 équivalents temps-plein, quand, dans le même temps, on supprime 4 000 postes dans les préfectures. Et, pour que les expulsables ne s'évaporent pas dans la nature, 200 places supplémentaires seront rapidement créées dans les centres de rétention administrative (CRA), qualifiés, il n'y a pas si longtemps, de « *honte de la République* ».



Quant au placement des enfants, en centre de rétention, mesure qui devait cesser avec l'élection de Hollande, Gérard Collomb n'est, ni pour, ni contre, bien au contraire...

Il écrit : « *Je vous rappelle que le placement en rétention d'un étranger accompagné d'un mineur [...] doit prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant* ». Que tout cela est joliment dit. Et le ministre d'ajouter que « *le panel des aéronefs utilisables pour des missions d'éloignement a été élargi au cours des derniers mois* ». Le 8 décembre, Collomb souhaitait détailler sa circulaire, en recevant des associations impliquées dans l'hébergement d'urgence. À peine entrées, elles (Emmaüs, Secours catholique, Médecins du monde...) ont claqué la porte. « *Nous refusons le recensement, l'étiquetage et le triage des personnes qui entrent dans l'hébergement d'urgence* » (Le Monde, 8/12/2017). La ligne dure de dissuasion migratoire de Macron est dans la continuité de l'idée selon laquelle « *les étrangers ne sont pas les bienvenus* », comme l'affirmait déjà le sinistre Charles Pasqua, il y a plus de trente ans.



Les injonctions aux préfectures et aux services de police vont pousser les sans-papiers à se cacher davantage, et constituent un défi, pour toutes celles et ceux qui continuent de se mobiliser, pour la régularisation des sans-papiers, la liberté de circulation et d'installation. **Fin février 2018, les préfets et préfètes devront faire remonter leur bilan et leurs projets. À nous de faire qu'ils et elles soient tout-es mal notés-es.**

**Sud éducation
Puy de Dôme - Allier**

Les mensonges de l'École numérique

NUMÉRIQUE

En moins d'une décennie, le numérique a transformé l'organisation de la société humaine, nous procurant plus de confort et d'accès au savoir, mais au prix de l'asservissement d'une partie de notre vie.

Du côté des profs... l'envahissement permanent

L'École n'a pas échappé à cette numérisation, consentie ou à marche forcée. Le numérique a modifié nos pratiques quotidiennes et nos relations avec les élèves, parents, collègues, hiérarchie. Les conséquences sur nos conditions de travail sont importantes : courriels quasi quotidiens de nos chefs ou de collègues, cours sur TBI¹, tablettes, ENT², Pronote, LSUN³, m@gistère⁴, blogs de profs, GAIA⁵, ARENA⁶, enquêtes en tout genre... L'immixtion du numérique professionnel dans notre vie privée se fait, maintenant, à toute heure du jour et de la nuit, et, pour celui ou celle qui ne se déconnecte pas, le temps de travail ne s'arrête pas. Des enseignant-es, individuellement ou organisés en collectif⁷, résistent à ces injonctions numériques, toujours plus pressantes, quitte à être taxés d'archaïques ou blâmés par leur hiérarchie.

Du côté du pédagogique... où éducation se confond avec économie

Lancé en mai 2015, à l'issue de la « concertation » nationale sur le numérique éducatif (Vous n'avez pas vu passer ?), le Plan numérique pour l'éducation se pare de tous les colifichets pédagogiques : « per-

mettre aux enseignants et aux élèves de profiter de toutes les opportunités offertes par le numérique » qui « favorise la réussite scolaire et développe l'autonomie, forme les citoyens, prépare aux emplois de demain ».

En fait, l'Éducation nationale a réussi à faire passer une vaste entreprise de soutien aux filières commerciales et aux entreprises capitalistes pour une panacée éducative. Or, de récentes enquêtes mondiales (OCDE/Pisa, 2015) démontrent le contraire : vos élèves ne seront pas meilleur-es en utilisant des joujoux numériques, au contraire. Les enseignant-es n'ont pas attendu l'avènement du numérique pour être innovant-es et former des citoyen-nes (pas de futur-es travailleurs et travailleuses).

Et du côté des élèves... les méfaits de l'addiction aux écrans

Un nombre croissant d'enseignant-es observent chez leurs élèves des indicateurs alarmants : augmentation du déficit attentionnel, incivilités et violence croissantes, baisse de l'empathie, appauvrissement du langage oral et écrit, imaginaire réduit, fatigue excessive ou, au contraire, difficultés à canaliser l'énergie...

Des médecins, psychologues, psychiatres et addictologues tirent aujourd'hui la sonnette d'alarme, à propos de la surexposition des enfants et des adolescent-es aux écrans⁸. En outre, des études américaines, anglaises et françaises démontrent qu'une utilisation des écrans, même inférieure à deux

heures par jour, a des résultats négatifs sur les résultats scolaires.

Initié en 2013 par un Québécois, Jacques Brodeur, le « Défi 10 jours sans écrans »⁹ fait son chemin dans les écoles et collèges français. Proposition est faite aux enfants de participer à un match : celui des enfants, à la fois, individuellement et collectivement, face à « de grands champions professionnels », les écrans. Le but est de se passer (le plus possible), pendant 10 jours, de tout écran. Et ça marche ! Les ados décrochent des smartphones, les plus jeunes lâchent la tablette, délaissent la télé, redécouvrent le plaisir des jeux et des conversations en famille, les parents en redemandent, les enseignant-es constatent une amélioration du climat scolaire.

Cette année, une vingtaine d'établissements des Hautes-Alpes, mais aussi en Alsace, Normandie... se lancent dans le Défi.

Si l'on veut les maîtriser, et non l'inverse, les technologies numériques méritent qu'on les critique, avec clairvoyance et lucidité, non pas qu'on les laisse envahir et diriger nos vies et nos écoles, avec crédulité.

Sud éducation Hautes-Alpes

¹ Tableaux blancs interactifs

² Environnement numérique de travail

³ Livret scolaire unique numérique

⁴ Plateforme de formation à distance

⁵ application de gestion des enseignant-es

⁶ Portail d'accès au LSUN

⁷ Appel de Beauchastel ou Écran total

⁸ Association pour L'Éducation à la Réduction du Temps d'Écran : www.alertecran.org

⁹ www.edupax.org

Communiqué Sud éducation

Le Conseil fédéral de Sud éducation dénonce l'attaque sans précédent portée aux libertés syndicales par le ministre de l'Éducation nationale

BRÈVES

Le ministre de l'Éducation nationale s'est exprimé devant l'Assemblée nationale, le mardi 21 novembre. Il y a notamment dénoncé le fait que la fédération Sud éducation ne se soit pas désolidarisée de Sud éducation Seine-Saint-Denis. Lors du Conseil fédéral qui a suivi cette attaque, l'ensemble des syndicats Sud éducation a adopté la motion suivante.

Paris, le jeudi 30 novembre 2017

Sur la base de calomnies, le ministre de l'Éducation nationale mène une campagne inepte et a annoncé avoir porté plainte contre le syndicat départemental Sud éducation Seine-Saint-Denis, qui organise un stage de formation syndicale ouvert à tous les personnels : « *Au croisement des oppressions. Où en est-on de l'antiracisme à l'école ?* ».

Le fonctionnement de la fédération des syndicats Sud éducation laisse entière l'autonomie de

chaque syndicat, en particulier en matière de pratiques syndicales et de politique d'action, notamment sur le contenu des formations locales.

Les approches de l'antiracisme sont diverses et peuvent faire débat. Mais nous ne pouvons pas laisser dire que le stage organisé par Sud éducation Seine-Saint-Denis serait autre chose qu'un stage antiraciste visant à combattre les discriminations.

Les syndicats Sud éducation, réunis en Conseil fédéral ce jeudi 30

novembre, dénoncent l'attaque, sans précédent, aux droits syndicaux et aux libertés syndicales, portée par le ministre de l'Éducation nationale. Le Conseil fédéral affirme sa solidarité avec les militant-es de Sud éducation Seine-Saint-Denis qui subissent des insultes, des menaces et des attaques physiques contre des locaux syndicaux. »

Adopté au consensus de tous les syndicats Sud éducation, réunis en Conseil fédéral.

Fédération Sud éducation

Entre hiérarchie et polyvalence, des agent-es techniques en souffrance

Chargé-e de la propreté des locaux, lingier-e, aide de cuisine, agent-e d'accueil, ouvrier-e de maintenance, chauffagiste, arboriste, élagueur/élagueuse, électricien-ne... forment une liste non exhaustive des métiers que de plus en plus d'agent-es doivent faire par une polyvalence imposée.

La charge de travail est également augmentée par les effectifs cibles¹ et le non-remplacement des collègues en arrêt. Toujours moins nombreux et nombreuses pour entretenir les lieux sur lesquels nous travaillons ensemble, les agent-es sont parfois sur des postes dits « adaptés » pour cause de handicap (ou de maladie ?), mais qui, dans les faits, sont identiques aux postes ordinaires. Ils et elles se tuent à la tâche, et les arêtes malades continuent de s'accu-

muler, nos collègues agent-es étant un peu plus épuisés chaque jour.

La pression n'est pas unique dans la surcharge de travail. Les ATTEE (adjoints-es techniques territoriaux des établissements d'enseignement) sont tiraillés-es par des hiérarchies multiples (collectivités locales, établissement) qui n'hésitent pas à se défausser de leurs responsabilités lorsque cela les arrange. Par contre, les chef-fes savent bien faire lorsqu'il s'agit de diriger : le néo-management est bien présent, encore plus depuis la territorialisation, notamment avec les fiches d'auto-évaluation.

Face à cette souffrance organisée, il est urgent de se syndiquer et d'utiliser tous les outils qui permettent de se défendre :

• Faire grève ;

- construire des mouvements de lutte et de soutien avec tous les personnels de l'établissement ;
- noter les dysfonctionnements qui impactent la santé, la sécurité et les conditions de travail sur le RSST (Registre santé et sécurité au travail ; voir sur le site sudeducation.org pour plus d'informations) ;
- contacter le Sud éducation et/ou le Sud CT (Collectivité territoriale) local.

Fédération Sud éducation

¹ La définition « d'effectif cible » est dans le terme lui-même, c'est estimer le nombre d'effectif « agent-es » et matériel, à redéployer sur d'autres futurs établissements. En gros, cela fonctionne comme un vase communicant, supprimer des postes dans un et plusieurs établissements pour les mettre ailleurs. Le département appelle cela « création de poste » / « redéploiement ».

Rétablissement du jour de carence : fausses économies et vrai cynisme

CONDITIONS DE TRAVAIL

Rétablir le jour de carence, pour les fonctionnaires, comme l'a fait Sarkozy en 2012, puis comme Macron veut le faire, cette année, après sa suppression par Hollande en 2014, c'est donner des gages à la main droite de l'État. La main budgétaire, celle de l'obsession des comptes et de l'équilibre des bilans, devient celle qui prime sur la main du social et de la bienveillance publique.



L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) s'est posé la question des effets véritables de la mesure sur les comptes publics. L'enquête « emploi », qu'il a menée, permet de voir (article du 10 novembre dernier) que, si le budget s'est enrichi d'une quarantaine de millions d'euros, ces économies ne sont qu'apparentes et le calcul surtout politique.

Si la fréquence des absences de deux jours a baissé, du fait de la mesure, celle des absences d'un jour est stable. Il est probable que les salarié-es s'arrangent pour substituer à un arrêt-maladie un autre type d'absence, comme une RTT ou une autorisation d'absence par exemple.

L'effet, le plus net, du jour de

carence est visible pour ce qui concerne la hausse des absences longues : « La prévalence des absences d'une semaine à trois mois a augmenté (...) pendant la période d'application du jour de carence et diminué après sa suppression ». Pour l'INSEE, le coût fixe du jour de carence incite à prolonger l'arrêt de travail jusqu'à la guérison, plutôt que de risquer une rechute pénalisante. Ensuite, le ressenti négatif de cette mesure, chez des agent-es malades et mis-es à contribution, les déculpabilise et peut les inciter à prolonger cet arrêt.

Le dernier élément important relève du « présentéisme » accru, au risque de dégrader, encore, la santé des salarié-es de la fonction publique : ceux/celles qui

connaissent un problème de santé hésitent à s'arrêter de travailler pour se soigner. Et cela les mène à devoir prendre des congés plus longs.

Comme on peut le voir, l'efficacité gestionnaire du jour de carence n'est absolument pas avérée. Pour autant, cette aberration économique reste rentable, politiquement, pour ce gouvernement, converti à la rhétorique libérale, qui a tout intérêt à installer un bruit de fond anti-fonctionnaire pour l'opinion.

Le procédé est connu, faisons en sorte que personne ne soit dupe de la supercherie !

Sud éducation Finistère

Joignez/re-joignez-nous

Prenez contact avec votre syndicat local
ou avec la fédération sur notre site :

www.sudeducation.org

16

Sud éducation - N°75 - janvier / février 2018

Fédération des syndicats Sud éducation :
31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris, Téléphone : 01 58 39 30 12
e-mail : fede@sudeducation.org